



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Demande d'inscription d'une question subsidaire additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-neuvième session

Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a été informé, par une lettre du Représentant permanent de la Géorgie datée du 19 mai 2015, que la Géorgie cédait son siège à la République tchèque, conformément à l'accord convenu entre les États d'Europe orientale de siéger par roulement à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. L'Assemblée générale devra donc élire, à sa session en cours, un membre chargé de s'acquitter de la fin du mandat de la Géorgie qui expire le jour précédant l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016.
2. Le Secrétaire général a, par conséquent, l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription, au titre du point 112 de l'ordre du jour de la soixante-neuvième session intitulé « Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections », d'une question subsidiaire additionnelle intitulée « Élection de membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ».
3. Compte tenu de la nature de cette question subsidiaire, le Secrétaire général demande en outre qu'elle soit directement examinée en séance plénière.

